CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux 164.85

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 FEVRIER 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET : Domaine départemental de Roques-Hautes. Convention de mise à disposition de parcelles pour l'implantation d'un arrêt-bus.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux, aux espaces naturels, à la chasse et à la pêche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Roques-Hautes d'une superficie d'environ 766 ha répartis sur les communes d'Aix-en-Provence, Beaurecueil, le Tholonet, Saint-Antonin-sur-Bayon et Saint-Marc-Jaumegarde.

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de la compétence en matière d'aménagement des entrées de villes sur le territoire du Pays d'Aix, dont la commune de Saint-Antonin-sur-Bayon.

Pour permettre la mise en place d'un arrêt-bus sur le domaine départemental de Roques-Hautes, parking du Bouquet, une convention de mise à disposition au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille Provence des parcelles AN 152 et 158, sur lesquelles l'ouvrage va être implanté, est nécessaire.

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir :

- approuver le présent rapport ;
- m'autoriser à signer la convention de mise à disposition annexée au présent rapport et tout acte afférent.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL